

REGLES CAS POSITIF ET CAS CONTACT COVID DU SEIN DE LA GYMNASTIQUE ARTISTIQUE 37

Les rappels ci-dessous s'appuient notamment sur les "[Décisions sanitaires applicables à partir du 3 janvier 2022](#)"

Ce protocole rappelle les mesures en vigueur au niveau national, lesquelles peuvent faire l'objet d'adaptations au niveau local sur décision préfectorale si la situation le nécessite (instauration de jauges, interdiction de certains événements, fermeture anticipée de certains ERP). Ces adaptations peuvent également concerner des décrets municipaux.

La CTSD a décidé d'inclure des règles spécifiques liée à la pratique de notre activité.

Rappel du contrôle du Pass sanitaire

Depuis le 15/10/2021 Le contrôle du Pass sanitaire (dès 12 ans et 2 mois), dans les équipements sportifs, demeure une obligation. L'organisateur désigne formellement les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire. Un registre est tenu pour identifier qui est en charge du contrôle, où et quand.

Le Pass sanitaire est considéré valable sur présentation :

- Justificatif de schéma vaccinal complet.
- Preuve de test virologique négatif de moins de 24h :
 - Test RT-PCR,
 - Test antigénique.
- Certificat de rétablissement :
Résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois, attestant du rétablissement de la Covid-19.

ATTENTION : les résultats de tests sérologiques (autotests) ne sont pas acceptés !

Informations sur le site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Incitation du recours à l'application « Tous-anti-covid » : encourager l'activation de l'application : "TousAntiCovid".

Qu'est-ce un schéma vaccinal ?

Schéma complet :

- **Pour les 12-17ans** : 2 doses de vaccins
- **Pour les + de 18ans** : 2 doses de vaccins et en attente du rappel
Ou 3 doses effectuées

Cas positif

Personnes de plus de 12 ans avec schéma vaccinal complet ou enfant de moins de 12 ans.

Que ce soit dans vie courante ou à la gymnastique.

L'isolement est désormais d'une durée de 7 jours (pleins) après la date du début des signes ou la date du prélèvement du test positif.

Toutefois, au bout de 5 jours, la personne positive peut sortir d'isolement à deux conditions :

- Elle effectue un test antigénique ou RTPCR et celui-ci est négatif ;
- Elle n'a plus de signes cliniques d'infection depuis 48h.

Si le test réalisé est positif ou si la personne ne réalise pas de test, son isolement est maintenu à 7 jours. Elle ne réalise pas un second test à J7.

Et dans mon club :

Je suis en isolement, donc je ne viens pas à la gymnastique pendant 7 jours (pleins).

Cas contact

Personnes de plus de 12ans avec schéma vaccinal complet ou enfant de moins de 12ans.

Que ce soit dans vie courante ou à la gymnastique.

Il n'y a plus de quarantaine, néanmoins les personnes cas contact doivent :

- Appliquer de manière stricte les mesures barrières, et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur,
- Limiter leurs contacts,
- Éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave de COVID,
- Télétravailler dans la mesure du possible.

En outre, les personnes cas contacts doivent réaliser un test TAG ou RT-PCR dès qu'elles apprennent qu'elles sont cas contacts, puis effectuer des autotests à J2 et J4 après le dernier contact avec la personne positive.

En cas d'autotest positif, il convient de confirmer le résultat par un TAG ou un test RT-PCR.

Si le test est positif, la personne devient un cas et démarre un isolement.

Et dans mon club :

Lors de la pratique sportive, il n'y a pas de port du masque par conséquent la CTSD a décidé d'appliquer la règle suivante :

Je ne viens pas à la gymnastique pendant 6 jours (pleins), je reviens à la gymnastique à partir du 7eme jour en ayant fait un autotest négatif le jour de la reprise.

Ce document a été rédigé en accord avec les clubs de gymnastique sportive du département 37.

Le Responsable CTSD
